

## DEC212503DR13

Décision portant nomination de Mme Christine CHABLE BESSIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UAR3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse.

## LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC201512DGDS portant renouvellement de l'unité UAR3725 intitulée CEMIPAI et nommant Mme. Delphine MURIAUX en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Christine CHABLE BESSIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en interétablissements à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

## **DECIDE:**

Article 1er: Mme Christine CHABLE BESSIA, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR 3725 intitulée CEMIPAI à compter du 01/01/2021.

Mme Christine CHABLE BESSIA, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CHABLE BESSIA, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/07/2021

La directrice de l'unité

Visa du déléqué régional du CNRS